

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°23
Séance du 08 Juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le huit juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Pierre BAILLY-BECHET, pouvoir donné à M. Roger RIBOLLET
Sophie GUINET, pouvoir donné à Karine MOMMESSIN
Karine POTHIER, Evelyne MONFRAY.

Absents:

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 1^{er} Juillet 2022

Présents et représentés : 13
Date d'affichage : 1^{er} Juillet 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommé secrétaire de séance.

N °23 : Choix de la banque pour la réalisation de l'Emprunt bancaire pour les travaux de changement des menuiseries extérieures

Marianne MORSLI, Adjointe aux Finances, présente les offres des banques et organismes de prêts pour l'emprunt de 160 000 € sur 20 ans prévu au budget.

Après négociation la banque ayant fait l'offre la mieux-disante est :

Banque : Crédit Mutuel -

Objet : financement d'investissement

Montant du capital emprunté : 160 000 €

Taux d'intérêt : 1,70 %

Durée d'amortissement : 240 mois

Périodicité retenue : trimestrielle

Frais de dossier : 160 €uros

Le remboursement anticipé est possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

Les fonds seront débloqués au plus tard 23 Juin 2023 et disponibles dès signature du contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 160 000€ selon le descriptif ci-dessus.

➤ **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce prêt.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

